

Avis sur les pratiques de confidentialité Vos informations. Vos droits. Nos responsabilités.

Le présent avis décrit comment les informations médicales vous concernant peuvent être utilisées et divulguées et comment vous pouvez y avoir accès. **Veillez le consulter attentivement.**

Vos droits

Vous avez le droit de :

- obtenir une copie de votre dossier médical au format papier ou électronique
- corriger votre dossier médical papier ou électronique
- demander des informations confidentielles
- nous demander de limiter les informations que nous partageons
- obtenir une liste des personnes avec lesquelles nous avons partagé vos informations
- obtenir une copie du présent avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée
- Choisir quelqu'un pour agir en votre nom
- Déposer une plainte si vous estimez que vos droits en matière de protection de la vie privée ont été violés

Vos choix

Vous avez le choix quant à la manière dont nous utilisons et partageons les informations. Ces informations ne seront pas partagées, sauf si vous nous demandez de :

- Parler de votre maladie à votre famille et à vos amis
- Vous fournir une aide en cas de catastrophe
- Vous faire figurer dans un annuaire d'hôpital
- Commercialiser nos services et vendre vos informations
- Collecter des fonds

Nos utilisations et divulgations

Nous pouvons utiliser et partager vos informations pour :

- votre prise en charge
- la gestion de notre organisation
- la facturation de vos services
- apporter notre aide pour les questions de santé et de sécurité publiques
- effectuer des recherches
- nous conformer à la loi
- La réponse aux demandes de dons d'organes et de tissus
- Le travail avec un médecin légiste ou un entrepreneur de pompes funèbres
- La réponse aux demandes d'indemnisation des travailleurs, d'application de la loi et d'autres demandes gouvernementales
- La réponse aux poursuites judiciaires et aux actions en justice

Vos droits

Lorsqu'il s'agit de vos informations de santé, vous disposez de certains droits. La présente section explique vos droits et certaines de nos responsabilités pour vous aider.

Obtenir une copie électronique ou papier de votre dossier médical

- Vous pouvez demander à voir ou à obtenir une copie électronique ou papier de votre dossier médical et des autres informations de santé que nous détenons à votre sujet. Demandez-nous comment procéder.
- Nous vous fournirons une copie ou un résumé de vos informations de santé dans les 30 jours suivant votre demande. Nous pouvons facturer des frais raisonnables, calculés en fonction des coûts réels.

Nous demander de corriger votre dossier médical

- Vous pouvez nous demander de corriger les informations de santé vous concernant qui vous semblent incorrectes ou incomplètes. Demandez-nous comment procéder.
- Il se peut que nous refusions votre demande, mais nous vous en donnerons la raison par écrit dans un délai de 60 jours.

Demander des informations confidentielles

- Vous pouvez nous demander de vous contacter d'une manière spécifique (par exemple, par téléphone à la maison ou au bureau) ou d'envoyer le courrier à une autre adresse.
- Nous accepterons toutes les demandes raisonnables.

Nous demander de limiter ce que nous utilisons ou partageons

- Vous pouvez nous demander de ne pas utiliser ni communiquer certaines informations médicales dans le cadre des soins, du paiement ou de nos activités. Nous ne sommes pas obligés d'accéder à votre demande et nous pouvons la refuser si cela risque d'affecter vos soins.
- Si vous réglez intégralement de votre poche un service ou un produit de santé, vous pouvez nous demander de ne pas communiquer ces informations à votre assureur santé à des fins de paiement ou dans le cadre de nos activités. Nous accepterons votre demande à moins qu'une loi ne nous oblige à partager ces informations.

Obtenir une liste des personnes avec lesquelles nous avons partagé des informations

- Vous pouvez demander une liste (un relevé) des occasions où nous avons communiqué vos informations médicales au cours des six années précédant la date de votre demande, ainsi que le nom des destinataires et la raison de cette communication.
- Nous incluons toutes les divulgations, à l'exception de celles concernant le traitement, le paiement et les opérations de soins de santé, ainsi que certaines autres divulgations (telles que celles que vous nous avez demandé de faire). Nous vous fournirons gratuitement un relevé par an, mais nous vous facturerons des frais raisonnables et basés sur les coûts réels si vous demandez un autre relevé dans les 12 mois.

obtenir une copie du présent avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

- Vous pouvez demander une copie papier du présent avis à tout moment, même si vous avez accepté de recevoir l'avis par voie électronique. Nous vous fournirons rapidement une copie papier.

Choisir quelqu'un pour agir en votre nom

- Si vous avez donné une procuration médicale à quelqu'un ou si quelqu'un est votre tuteur légal, cette personne peut exercer vos droits et prendre des décisions concernant vos informations de santé.
- Nous vérifierons que cette personne dispose bien de cette autorisation et qu'elle est habilitée à agir en votre nom avant d'entreprendre toute démarche.

Déposer une plainte si vous estimez que vos droits ont été violés

- Informez-nous en nous envoyant un e-mail à l'adresse suivante : feedback@chcb.org ou en nous appelant au (802) 540-8253.
- Si vous estimez que nous avons violé vos droits, vous pouvez déposer une plainte en nous contactant à l'aide des informations figurant à la page 1.
- Vous pouvez déposer une plainte auprès du Bureau des droits civils du ministère américain de la santé et des services sociaux en envoyant une lettre à l'adresse 200 Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20201, en appelant le 1-877-696-6775 ou en consultant le site suivant : www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/complaints/
- Nous ne prendrons aucune mesure de représailles à votre rencontre si vous déposez une plainte.

Vos choix

Pour certaines informations relatives à la santé, vous pouvez nous faire part de vos choix quant à ce que nous partageons. Si vous avez une préférence claire quant à la manière dont nous partageons vos informations dans les situations décrites ci-dessous, contactez-nous. Dites-nous ce que vous voulez que nous fassions et nous suivrons vos instructions.

Dans les cas suivants, vous avez à la fois le droit et la possibilité de nous demander de :

- Partager des informations avec votre famille, vos amis proches ou d'autres personnes impliquées dans vos soins
- Partager des informations en cas de catastrophe
- Faire figurer vos coordonnées dans un annuaire d'hôpital

Si vous n'êtes pas en mesure de nous faire part de votre préférence, par exemple si vous êtes inconscient, nous pouvons continuer à partager vos informations si nous pensons que cela est dans votre intérêt. Nous pouvons également communiquer vos informations lorsque cela s'avère nécessaire pour prévenir une menace grave et imminente pour la santé ou la sécurité.

Dans les cas suivants, nous ne partageons jamais vos informations, sauf si vous nous en donnez l'autorisation écrite :

- Marketing
- Vente de vos informations

Dans le cadre de nos activités de collecte de fonds, nous pouvons utiliser certaines données démographiques pour vous contacter dans le cadre des initiatives de collecte de fonds de CHC. Vous avez le droit de refuser toute communication relative à la collecte de fonds en contactant la Ligne de retour d'informations des patients au (802) 540-8253 ou en envoyant un e-mail à feedback@chcb.org.

Nos utilisations et divulgations

En règle générale, nous utilisons ou partageons les informations relatives à votre santé pour :

vosre prise en charge

Nous pouvons utiliser vos informations médicales et les partager avec d'autres professionnels qui vous traitent.

Exemple : Un médecin qui vous soigne pour une blessure interroge un autre médecin sur votre état de santé général.

la gestion de notre organisation

Nous pouvons utiliser et partager vos informations médicales pour assurer le bon fonctionnement de notre cabinet, améliorer vos soins et vous contacter si nécessaire.

Exemple : Nous utilisons les informations médicales vous concernant pour gérer votre traitement et les services qui vous sont fournis.

la facturation de vos services

Nous pouvons utiliser et communiquer vos informations médicales afin de facturer et d'obtenir le paiement de la part des caisses d'assurance maladie ou d'autres organismes.

Exemple : nous transmettons des informations vous concernant à votre caisse d'assurance maladie afin qu'elle prenne en charge vos soins.

Comment pouvons-nous utiliser ou partager vos informations médicales ?

Nous sommes autorisés ou tenus de partager vos informations d'une autre manière - généralement dans un but d'intérêt public, comme la santé publique et la recherche. Nous devons remplir de nombreuses conditions prévues par la loi avant de pouvoir partager vos informations à ces fins. Pour plus d'informations, voir :

www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/understanding/consumers/index.html

apporter notre aide pour les questions de santé et de sécurité publiques

Nous pouvons partager des informations médicales vous concernant dans certaines situations, telles que :

- prévenir les maladies
- apporter notre aide en cas de rappels de produits
- déclarer des effets indésirables des médicaments
- signaler une suspicion de maltraitance, de négligence ou de violence domestique
- prévenir ou réduire une menace grave pour la santé ou la sécurité d'une personne

effectuer des recherches

Nous pouvons utiliser ou partager vos informations à des fins de recherche dans le domaine de la santé.

nous conformer à la loi

Nous partagerons les informations vous concernant si les lois fédérales ou de l'État l'exigent, y compris avec le Ministère de la santé et des services sociaux s'il souhaite s'assurer que nous respectons la loi fédérale sur la protection de la vie privée.

Répondre aux demandes de dons d'organes et de tissus

Nous pouvons partager des informations de santé vous concernant avec des organismes de prélèvement d'organes.

Travailler avec un médecin légiste ou un entrepreneur de pompes funèbres

Nous pouvons communiquer des informations médicales à un coroner, à un médecin légiste ou à un entrepreneur de pompes funèbres lorsqu'une personne décède.

Répondre aux demandes d'indemnisation des travailleurs, d'application de la loi et d'autres demandes gouvernementales

Nous pouvons utiliser ou partager des informations médicales vous concernant :

- Pour les demandes d'indemnisation des accidents du travail
- À des fins d'application de la loi ou avec un représentant des forces de l'ordre
- En collaboration avec les autorités sanitaires chargées de contrôler les activités autorisées par la loi
- Pour les fonctions gouvernementales spécifiques telles que les services militaires, la sécurité nationale et la protection présidentielle

Répondre aux poursuites judiciaires et aux actions en justice

Nous pouvons partager des informations de santé vous concernant en réponse à une ordonnance judiciaire ou administrative ou en réponse à une citation à comparaître.

Nos responsabilités

- Nous sommes tenus par la loi de préserver la confidentialité et la sécurité de vos informations médicales protégées.
- Nous vous informerons rapidement en cas de violation susceptible d'avoir compromis la confidentialité ou la sécurité de vos informations.
- Nous devons respecter les obligations et les pratiques en matière de protection de la vie privée décrites dans le présent avis et vous en remettre une copie.
- Nous n'utiliserons ni ne partagerons vos informations d'une autre manière que celle décrite ici, à moins que vous ne nous en donniez l'autorisation par écrit. Si vous nous dites que nous pouvons le faire, vous pouvez changer d'avis à tout moment. Si vous changez d'avis, faites-le nous savoir par écrit.

Dossiers relatifs au traitement des troubles liés à la consommation de substances (SUD) (titre 42 du CFR Partie 2)

Lorsque nous recevons des dossiers provenant d'un programme de traitement des troubles liés à la consommation de substances soumis aux dispositions du titre 42 du Code of Federal Regulations (CFR), partie 2, ces dossiers bénéficient d'une protection supplémentaire en matière de confidentialité au niveau fédéral.

En règle générale, les dossiers relatifs au traitement des troubles liés à l'usage de substances (SUD), qui relèvent du titre 42 du Code of Federal Regulations (CFR), partie 2, ne peuvent être utilisés ou divulgués sans votre consentement écrit explicite, même à des fins de traitement, de paiement ou de gestion des soins de santé, sauf si la loi en dispose autrement. Cette protection supplémentaire ne s'applique pas aux dossiers relatifs au traitement des troubles liés à l'usage de substances (SUD) établis par un établissement de soins généraux tel que le CHC.

Les dossiers relatifs au traitement des troubles liés à l'usage de substances (Partie 2) ne peuvent être utilisés ou divulgués dans le cadre d'aucune procédure civile, pénale, administrative ou législative engagée à votre rencontre sans votre consentement écrit explicite ou une décision judiciaire en ce sens.

Vous pouvez signer un formulaire de consentement afin d'autoriser l'utilisation de votre dossier médical relatif aux troubles liés à l'usage de substances (SUD) à des fins de traitement, de paiement et de gestion des soins de santé, de sorte que ce dossier puisse être utilisé et communiqué de la même manière que les autres dossiers médicaux.

La loi sur la protection des données médicales du Vermont (Vermont's Shield Law)

Les lois sur la protection des données médicales du Vermont, 1 VSA § 150 et 18 VSA § 1881(c), offrent des protections supplémentaires pour les informations relatives aux activités de santé protégées par la loi. Dans le Vermont, le fait de bénéficier ou de tenter de bénéficier de soins de santé reproductive et de soins d'affirmation de genre est une activité protégée par la loi.

Conformément aux lois sur la protection des données médicales du Vermont, nous ne divulguons pas vos informations relatives à des activités de santé protégées par la loi à des entités gouvernementales autres que l'État du Vermont, ni dans le cadre de procédures judiciaires à votre rencontre ou à l'encontre de vos prestataires de soins de santé, sans décision judiciaire spécifique.

Modifications des conditions du présent avis

Nous pouvons modifier les conditions du présent avis et les modifications s'appliqueront à toutes les informations que nous détenons à votre sujet. Le nouvel avis sera disponible sur demande dans nos bureaux et sur notre site Web.

Remarque : les centres de santé communautaires (CHC) font partie d'un réseau de soins de santé structuré regroupant les membres de l'OCHIN. Une liste complète des membres de l'OCHA peut être demandée à www.ochin.org. En tant que partenaire commercial des CHC, l'OCHIN fournit des services informatiques et connexes aux CHC ainsi qu'aux autres membres de l'OCHIN. L'OCHIN s'engage également dans des activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité pour le compte de ses membres. Par exemple, l'OCHIN coordonne les activités d'évaluation clinique pour le compte des organisations participantes afin d'établir des normes de bonnes pratiques et d'évaluer les avantages cliniques pouvant découler de l'utilisation des systèmes de dossiers médicaux électroniques. L'OCHIN aide également les participants à travailler en collaboration afin d'améliorer la gestion des orientations de patients, tant en interne qu'en externe. Vos informations médicales personnelles peuvent être partagées par le CHC avec d'autres participants à l'OCHIN ou dans le cadre d'un échange d'informations de santé uniquement lorsque cela est nécessaire aux fins d'un traitement médical ou pour les besoins de la gestion des soins de santé de l'entité de soins de santé organisée. La gestion des soins de santé peut notamment inclure le géocodage de votre lieu de résidence afin d'améliorer les prestations cliniques dont vous bénéficiez.

Les informations médicales personnelles peuvent inclure des données médicales passées, présentes et futures, ainsi que les informations décrites dans les règles de confidentialité. Les informations, dans la mesure où elles sont divulguées, le seront conformément aux règles de confidentialité ou à toute autre législation applicable, telles que modifiées de temps à autre. Vous avez le droit de changer d'avis et de retirer ce consentement ; toutefois, les informations ont peut-être déjà été transmises conformément à votre autorisation. Ce consentement restera en vigueur jusqu'à ce que vous le révoquiez par écrit. Sur demande, vous recevrez une liste des entités auxquelles vos informations ont été divulguées.

Date d'entrée en vigueur : 16/02/2026

Le présent Avis sur les pratiques de confidentialité s'applique à tous les centres de santé communautaires.

Pour plus d'informations, voir : www.hhs.gov/ocr/privacy/hipaa/understanding/consumers/noticepp.html